

A notre avis, c'est ce que le gouvernement fédéral a fait en adoptant sa politique actuelle en ce qui concerne l'imposition des industries extractives. Pour la première fois de notre histoire, le gouvernement fédéral avise les provinces que les sociétés ne pourront déduire aux fins de l'impôt les redevances provinciales sur les ressources. Le premier ministre l'a d'ailleurs longuement précisé cet après-midi.

Il importe de noter, madame l'Orateur, qu'il ne s'agit pas simplement d'un conflit entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices de pétrole de l'Ouest du Canada. A mon avis, il importe d'insister là-dessus pendant le débat sur le discours du budget parce que, depuis huit ou dix jours, cette question est le principal sujet de discussion et, selon moi, le premier ministre lui-même a insisté sur la question. Le gouvernement fédéral veut en quelque sorte opposer l'intérêt du pays à l'intérêt des provinces de l'Ouest. C'est ce que le premier ministre voudrait qu'on fasse. C'est une question qui touche toutes les provinces, madame l'Orateur, et sur laquelle toutes ont exprimé leur avis au premier ministre. Dans un communiqué publié à l'issue de la conférence annuelle tenue à Toronto les 12 et 13 septembre, les premiers ministres se sont fortement opposés à la nouvelle politique du gouvernement fédéral au sujet de l'impôt sur les ressources. Je vous lis un bref extrait de ce communiqué:

Les premiers ministres sont convenus à l'unanimité que l'impossibilité de déduire les redevances provinciales et l'impôt provincial sur les mines de l'impôt fédéral sur le revenu était contraire à l'esprit de la Confédération.

Cette déclaration a été faite par les premiers ministres des dix provinces du Canada. Ils ont décrit cette mesure fédérale comme un «coup» aux relations fédérales-provinciales et ont «fortement incité» le premier ministre à retirer du prochain budget les dispositions relatives à la non-déductibilité; c'est-à-dire du budget qui devait être présenté dans un mois. Faisant fi de ces demandes sensées et des exigences constitutionnelles, le premier ministre et le ministre des Finances ont réinséré ces dispositions inacceptables dans le budget déposé à la Chambre la semaine dernière. Ils savaient alors pertinemment que cette façon d'agir aboutirait à un affrontement avec toutes nos provinces.

Pourquoi les provinces s'opposent-elles d'un commun accord à la politique de non-déductibilité du gouvernement fédéral? C'est peut-être la plus grave des questions qu'il faille envisager. Elle n'a pas été envisagée sérieusement cet après-midi par le premier ministre (M. Trudeau). Les provinces s'opposent à cette politique parce qu'elle empiète, financièrement parlant, sur un de leurs domaines traditionnels, la possession et la maîtrise de leurs ressources naturelles. Elles se demandent pourquoi une redevance payée par une compagnie à une autre devrait être déductible tandis qu'une redevance payée à une province ne l'est pas. La seconde question qu'il faut se poser à ce sujet est celle-ci: pourquoi une redevance payée par une compagnie canadienne à un gouvernement étranger devrait être déduite de l'impôt fédéral, tandis que la chose est impossible dans le cas d'une redevance payée à l'Ontario ou au Québec. Voilà une importante question, dont le premier ministre a traité cet après-midi. Tout ce que le gouvernement trouve pour justifier son incursion dans le champ des droits provinciaux est que tous les Canadiens devraient avoir le droit de participer aux avantages des ressources naturelles du pays. Le premier ministre a essayé de faire valoir ce point cet après-midi. C'est si évident en soi et si simple en principe que personne, y

Le budget—M. Broadbent

compris les provinces, ne le conteste. Le premier ministre a créé un épouvantail comme cible. Il croit avoir pris une décision de politique de fond en détruisant l'épouvantail qu'il avait lui-même créé.

Le point en litige maintenant n'est pas le droit de tous les Canadiens de participer directement ou indirectement à notre patrimoine naturel. C'est plutôt les moyens d'arriver à ce but. Tout d'abord, on n'établit pas un esprit de collaboration sur cette question chez les dix premiers ministres provinciaux en leur enlevant un droit qui, supposaient-ils, avec raison, leur appartenait depuis la Confédération.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Évidemment, cela devrait aller de soi. Cette façon de procéder ne provoque que ressentiment et colère chez les premiers ministres de toutes les provinces, et non pas seulement chez ceux des deux provinces productrices de pétrole et cela leur ôte toute envie de collaborer. Ce qu'il faudrait, c'est réévaluer honnêtement le système de péréquation. C'est ce que le premier ministre Blakeney, entre autres, répète depuis bien des mois. Tant qu'on aura pas réévalué le système et qu'on n'aura pas mis au point une formule convenant à tout le monde, le NPD estime que le gouvernement fédéral ne peut absolument pas modifier de façon arbitraire les règles existantes de la pratique constitutionnelle.

Le grand tort du gouvernement c'est qu'il a créé de sa propre initiative une atmosphère de méfiance et de suspicion alors qu'en mars dernier, pour reprendre les paroles du premier ministre, régnait un climat de bonne volonté et d'engagement envers le Canada. Tel est le climat qu'il décrivait à la Chambre en mars dernier. C'est en faisant fi d'un engagement formel que le premier ministre a provoqué la situation actuelle. Je le dis de façon réfléchie et de propos délibéré. Il a suscité, en revenant sur un engagement formel les problèmes constitutionnels actuels sur la question.

Durant la crise de l'énergie qui avait duré de nombreux mois l'hiver dernier, une série de réunions avaient eu lieu à chaque échelon de gouvernement. Enfin, au mois de mars, un accord était conclu sur les prix du pétrole et sur le contrôle de la politique fiscale connexe, et me reportant encore à ce que le premier ministre a dit cet après-midi, concernant en particulier l'établissement de fonds d'immobilisation. Cet accord n'aurait pas été conclu sans la collaboration des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

• (1810)

Une voix: Et de l'Ontario.

M. Broadbent: Ces deux provinces ont sacrifié des millions de dollars à l'intérêt national en acceptant pour le pétrole un prix canadien plus faible que celui qu'autorise la conjoncture. Tous les autres Canadiens du reste du pays ont une dette envers les Albertains et de la Saskatchewan à cause de ce sacrifice direct et coûteux. Le 28 mars, après cette réunion, le premier ministre (M. Trudeau) disait en Chambre:

La journée d'hier a été marquante pour le fédéralisme... cette entente nationale sur le pétrole n'aurait assurément pas été possible sans la bonne volonté et le profond engagement envers le Canada des premiers ministres de l'Alberta et de la Saskatchewan.

La réunion du 27 mars des premiers ministres devait avant tout rendre officielles les ententes auxquelles en étaient venus le premier ministre et les premiers ministres de la Saskatchewan et de l'Alberta. C'est un point très